Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
publication en ligne le 28 NOV. 2023

ARRETE n° 407-2023

Portant réglementation de l'occupation de la place Emile Sadoux,
Relative à l'organisation d'un marché de noël
les 8 – 9 et 10 décembre 2023

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
* **VU** le Code de la route,
* **VU** le nouveau Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et R.623-2 ;
* **VU** l'article R.48-1 du Code de Procédure Pénale
* **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, R.1334-30 à R.1334-37,
* **VU** la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
* **VU** le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;
* **VU** l'arrêté municipal n°203-2021 en date du 30 avril 2021, relatif aux bruits de voisinage ;
* **VU** la demande de l'association FC EPAGNY METZ-TESSY en date du 6 octobre 2023 pour l'organisation d'un marché de noël sur la place Emile Sadoux ;
* **CONSIDERANT** l'organisation d'un marché de noël par l'association FC EPAGNY METZ-TESSY, Place Emile SADOUX, les 8-9 et 10 décembre, avec vente de petite restauration, boissons et d'objets de loisirs créatifs ;
* **CONSIDERANT** que cette manifestation sera organisée sur un lieu accessible au public ;
* **CONSIDERANT** que cette manifestation participe à la dynamique de l'activité culturelle de la commune d'Epagny Metz-Tessy ;
* **CONSIDERANT** qu'il appartient à Monsieur le Maire d'assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique ;

A R R E T E

Article 1 - L'Association FC EPAGNY METZ-TESSY représentée par son président Frédéric Mayeux est autorisée à organiser un marché de noël sur la place Emilie SADOUX aux dates et horaires suivants :

- Le vendredi 8 décembre 2023 de 17h00 à 24h00
- Le samedi 9 décembre 2023 de 10h00 à 24h00
- Le dimanche 10 décembre 2023 de 10h00 à 17h00

Article 2 - Le titulaire de la présente autorisation est tenu de mettre en place et de maintenir tout au long de la manifestation, un périmètre de sécurité établi à l'aide de barrières autour de la Place Emile Sadoux.

Article 3 - Toute diffusion sonore afférente au marché de noël organisé Place Emile Sadoux le 8 – 9 et 10 décembre 2023 devra cesser à 22h30.

Article 4 - L'affichage du présent arrêté devra être effectué sur les lieux de la manifestation.

Article 5 - L'organisateur veillera à informer, au plus tard 48 heures avant l'évènement, les riverains de la place Emile Sadoux de la tenue de la manifestation, et tout particulièrement de la diffusion sonore prévue jusqu'à 22h30.

Article 6 - L'organisateur tiendra à disposition des forces de l'ordre une ampliation du présent arrêté.

Article 7- L'organisateur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration, dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état à ses frais exclusifs.

Article 8 - Tout manquement aux prescriptions et obligations édictées par le présent arrêté sera poursuivi conformément à la réglementation en vigueur.

Article 9°- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10°- Monsieur Le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Annecy / Meythet, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale Mutualisée d'Epagny Metz-Tessy, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution et au respect du présent arrêté.

Article 11°- Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Annecy / Meythet, Monsieur le Chef de la Police Municipale Mutualisée d'Epagny Metz-Tessy, Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal d'Epagny, Monsieur Frédéric Mayeux, président de l'association FC EPAGNY METZ-TESSY, et sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

A Epagny Metz-Tessy, le 27 novembre 2023

Le Maire,

Roland DAVIET.